

AFFAIRE N° 8.

OBJET: Expropriation du dernier terrain nécessaire au prolongement de la rue Lucien Gasparin.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

En vertu de l'article R.123-33(2<sup>e</sup>alinéa) du Code de l'Urbanisme, la récente approbation du Plan d'Occupation des Sols a porté déclaration d'utilité publique de certaines des opérations prévues par ce plan, en particulier du projet de prolongement de la rue Lucien Gasparin.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à relancer la procédure d'expropriation du terrain de Monsieur Vincent FLEURIE, le seul qui reste à acquérir pour permettre la réalisation du projet, et à solliciter de Monsieur le Préfet une déclaration d'urgence.

Je mets la question aux voix.

---

LE MAIRE - Ce projet a donc été retardé depuis 4 ans à cause de ce terrain qui n'a pas pu être exproprié parce qu'il fallait auparavant obtenir l'approbation du P.O.S.

M. Guy DUPONT - Explique sur le plan.

M. Camille BOURHIS - Pour votre information, quand la rue Lucien Gasparin sera terminée, elle sera à sens unique montant, et permettra donc l'accès au centre-ville, pour les véhicules venant de l'Ouest.

LE MAIRE - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

P/le Préfet et par délégation  
Le Directeur des Finances et des  
Collectivités Locales,  
Aigue; M. Claude Alarcay  
Pour Copie Conforme  
St Denis le 3 Septembre 1981  
Le Chef de Bureau Délégue,  
Yacques Lacoste